CENTRE HOSPITALIER
Dax-Côte d'Argent

SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION (SMR) DE SPÉCIALISATION EN GÉRIATRIE MILLIES-LACROIX 1 ET 2

DU CH DAX-CÔTE D'ARGENT

BIENVENUE

Les services de soins médicaux et de réadaptation accueillent des patients en sortie d'hospitalisation ou directement du domicile pour poursuivre une rééducation ou une réadaptation principalement avant un retour à domicile.

La durée du séjour relève de la décision du médecin.
Elle est fonction de l'évolution de l'état de santé du patient et de ses progrès en rééducation.

JOINDRE L'ÉQUIPE SOIGNANTE 24H/24 7J/7

MLXI (poste infirmier/agent de nuit) : 05 58 91 49 90

MLX 2 (poste infirmier/agent de nuit) : 05 58 91 49 89

Dr Francine CLÉMENTI, médecin coordinateur
Dr Angela ALVAREZ-CELLAN
Dr Florence FONADE
Dr Anne-Sophie PEZIN
Dr Herinantenaina RAVOAJANAHARY

Secrétariat médical pour prise de rendez-vous avec les médecins : 05 58 91 49 59

Cadre de santé MLX 1 : 05 58 91 42 41
Cadre de santé MLX 2 : 05 58 35 66 44

Assistante sociale MLX 1 : 05 58 90 55 97
Assistante sociale MLX 2 : 05 58 91 48 57
Bureau des admissions : 05 58 91 49 54

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour chaque unité, elle est composée de :

- 1 médecin coordinateur
- 2 médecins
- 1 cadre de santé
- kinésithérapeutes
- 1 assistante sociale
- 1 diététicienne, 1 psychologue,

1 orthophoniste, 1 ergothérapeute intervenant sur prescriptions médicales.

LE MÉDECIN, CADRE DE SANTÉ

identifiables à leur blouse entièrement blanche.

LES INFIRMIER(E)S - LES KINÉS

identifiables à leur tunique au col blanc.

LES AIDE-SOIGNANT(E)S

identifiables à leur tunique à col vert.

LES AGENTS DE SERVICE HOSPITALIER

identifiables à leur tunique à col bleu.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pour la durée du séjour, le patient a la possibilité de désigner une personne de confiance qui peut l'assister lors des entretiens médicaux et qui peut l'accompagner dans les décisions importantes le concernant.

OBJETS DE VALEUR

À l'entrée du patient dans le service, un inventaire de ses biens et de ses affaires personnelles est réalisé. Il lui est ensuite proposé de déposer ses biens auprès du régisseur. Il est vivement recommandé au patient de ne pas conserver argent, bijoux et valeurs sur lui ou dans sa chambre. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'établissement ne saurait, alors, être engagée.

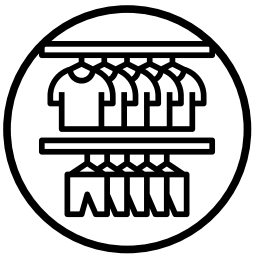

LES AFFAIRES PERSONNELLES

Le patient entre avec :
- son nécessaire de toilette (savon, brosse à dent, dentifrice, brosse, peigne, lait de toilette, crème, eau de toilette, rasoir, mousse...)
- son vestiaire (privilégier pantalons, joggings ...) de préférence marqué à son nom
- des chaussures adaptées à la rééducation et à la marche.

L'établissement fournit tout le linge domestique et de toilette.
Le vestiaire du patient est entretenu par son entourage. Prévoir un sac pour le linge sale. (en cas de difficulté, s'adresser à l'équipe soignante).

LES VISITES

Elles sont possibles entre 11 h 30 et 19 h en respectant les activités de soins et de rééducation.

LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES ET LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Ils ont lieu sur le centre hospitalier.
Le patient y est accompagné par des ambulanciers.

LA RÉÉDUCATION

Pour favoriser la réadaptation tout en respectant l'état de santé du patient, celui-ci est encouragé à se lever, s'habiller, se déplacer. Les séances de rééducation ont lieu en salle du lundi au vendredi selon le planning prévisionnel.
Le patient est également invité à participer aux activités de la vie quotidienne (toilette, lever, prise du repas, déplacements aux toilettes...) qui font partie intégrante de la réadaptation et s'inscrivent dans un but de réautonomisation.

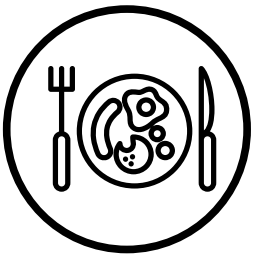

LES REPAS

Petit déjeuner : à partir de 8h
Déjeuner : 12h
Gouter : 15h30
Diner : 18h15
Les textures alimentaires et les régimes sont adaptés et prescrits par la diététicienne et/ou les médecins.

Les accompagnants peuvent prendre un repas avec le patient. Pour cela, il faut acheter un ticket repas au bureau d'accueil du Milliès Lacroix et prévenir l'équipe soignante, 48 heures avant.
Du lundi au vendredi, le déjeuner peut être pris au restaurant du personnel.
Un distributeur de boissons et de friandises est installé dans le hall d'accueil du Milliès Lacroix.

L'ESPACE DÉTENTE

Dans le hall du Milliès Lacroix, un salon visiteurs est mis à disposition des patients et de leurs familles. Il est équipé d'un distributeur de boissons et de friandises, de livres et de magazines.
À chaque étage, des salons équipés de téléviseurs sont à disposition des patients et des familles.
Des bancs à l'extérieur sont aussi à votre disposition.

LES SOINS DE COIFFURE ET DE PÉDICURE

Le patient peut faire intervenir une coiffeuse à domicile de son choix dans le service en ayant informé au préalable le personnel de la date et de l'heure du rendez-vous.
Une pédicure intervient sur l'établissement une fois par mois. Ses soins sont facturés au patient.

LA TÉLÉVISION

La location de la télévision se fait auprès du bureau d'accueil du Milliès Lacroix.

LE TÉLÉPHONE

Le patient peut recevoir des appels par :
- une ligne directe ouverte auprès du bureau d'accueil du Milliès Lacroix
- le standard du centre hospitalier en composant le 05 58 91 48 48 et en précisant le N° de poste du téléphone de la chambre (voir avec le personnel).

Le patient peut appeler l'extérieur en ayant au préalable ouvert et alimenté un compte téléphonique auprès du bureau d'accueil du Milliès Lacroix.

VOTRE COURRIER

Le patient peut expédier et recevoir du courrier du lundi au vendredi.

SERVICE SMR MLX 1
CENTRE DE GÉRIATRIE
BP 323
40107 DAX CEDEX

SERVICE SMR MLX 2
CENTRE DE GÉRIATRIE
BP 323
40107 DAX CEDEX

DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier de l'intervention de nos équipes pluridisciplinaires : équipe mobile en soins palliatifs, comité d'éthique ...

LES FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour sont pris en charge à 80% par l'assurance maladie. Les 20% restants sont à la charge du patient ou de sa mutuelle selon les clauses du contrat.

Dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD), l'assurance maladie rembourse la totalité des frais d'hospitalisation.

Selon les clauses du contrat du patient, sa mutuelle rembourse le forfait journalier et le régime particulier.

LES AUTORISATIONS OU PERMISSIONS DE SORTIE TEMPORAIRE

Elles sont délivrées à la demande du patient et de son entourage sur avis médical et autorisation administrative. Les horaires de sortie et de retour se doivent d'etre respectés.
En cas d'accident, la responsabilité du centre hospitalier ne peut être engagée.

LA SORTIE

Elle est préparée en collaboration avec le patient, son entourage, l'équipe soignante, le médecin et l'assistante sociale.
La sortie s'effectue entre 11 heures et 14 heures 30.
Quand un transport sanitaire est nécessaire, le choix du prestataire revient au patient, sa commande est assurée par l'équipe.
Le patient sort muni d'ordonnances médicales (traitements, séances de kiné, soins infirmiers, matériel médical...) et d'une fiche de liaison pour les professionnels intervenant à domicile.
Une lettre médicale de sortie est adressée au médecin traitant par voie postale.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR VOTRE SÉJOUR

Afin d'améliorer la qualité de votre séjour, nous vous invitons à nous faire part de votre appréciation sur l'ensemble de votre hospitalisation :

- soit en répondant au questionnaire de satisfaction version papier à déposer dans la boîte aux lettres près de l'ascenseur
- soit en scannant ce QR code que vous trouverez aussi dans votre chambre